

*Par M. Davies :*

Q. Est-ce là le livre de banque que vous avez cru être égaré pendant tout le temps?—R. Non.

*Par M. Geoffrion :*

Q. La petite lacune qui existe dans le livre, ne correspondrait-elle pas à la période où N. K. Connolly a obtenu en son nom un contrat pour les portes, et ce sans le consentement de M. Larkin?—R. Je ne le crois pas. Les portes ont été faites pendant l'été de 1887.

Des ordres spéciaux sont donnés ensuite à M. Martin P. Connolly.

Le sous-comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES, jeudi 16 juillet 1891.

Le sous-comité se réunit à trois heures, et siège à huis-clos.

Présents : MM. Girouard (au fauteuil), Adams, Davies et Edgar : aussi MM. Osler, Geoffrion et Henry, H. F. Perley, Boswell, Verret, un sténographe et deux greffiers.

M. H. F. PERLEY est assermenté.

*Interrogé par M. Edgar :*

Q. Je viens précisément d'examiner le livre des minutes des commissaires du havre de Québec tenu avant l'adjudication du contrat du mur de traverse, et d'après une entrée, je vois que le 3 août 1883, une lettre a été reçue par M. Ennis comportant que des plans et des devis avaient été soumis à son approbation. N'était-il pas alors secrétaire du ministère des Travaux Publics?—R. Oui.

Q. Alors, le 21 avril je trouve l'entrée d'une lettre reçue par M. Ennis, avec une copie d'un arrêté du conseil, approuvant les plans et les devis du mur de traverse ainsi qu'une copie du plan tel qu'approuvé. Sont-ce là (en les montrant) les plans qui ont été signés par les commissaires du havre, où sont-ce d'autres plans?—R. Puis-je dire au sous-comité que je n'ai rien eu à faire dans la confection de ces plans, mais qu'ils ont été entièrement faits sous la direction de M. Boyd. Il a préparé un plan, des devis et tout le reste. Les devis ont été signés par moi, comme ingénieur en chef des Travaux Publics. Je crois que ce sont là les plans primitifs préparés par M. Boyd. Je crois cela, parceque souvent j'ai discuté des points avec M. Boyd, concernant des plans qui devaient rendre les ouvrages imperméables à l'eau.

Q. Alors, vous avez vu ces plans?—R. Oui. Le numéro 1 était un plan qui était préparé pour fermer l'entrée soit des caissons soit des portes. Il démontrait ce qu'il y avait à faire si nous placions un caisson mais jamais il n'a été pris d'action sur ce plan.

Q. Ceci était un des plans primitifs qui avaient été préparés mais sur lequel on n'a jamais pris d'action?—R. Mais sur lequel on n'a pas pris action.

*Par M. Adams :*

Q. Ceci ne fait pas partie du tout de l'enquête?—R. Non, le numéro 2 était le plan général indiquant la façon générale de la construction, comment l'ouvrage devait être construit.

*Par M. Edgar :*

Q. Ceci est un des plans primitifs?—R. Oui, c'est un des plans primitifs. Le numéro 3 est aussi un des plans primitifs et un des plans de détails. Le numéro 4 est le plan d'option pour les portes.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Et celui-ci est un des plans sur lequel l'ouvrage a été construit?—R. Oui, c'est un des plans sur lesquels l'ouvrage a été construit.